

# LA GAZETTE DE ST SYMPHORIEN

## Bellevue Infos n°7



### Le Mot du Maire :

Mesdames, Messieurs, Chers Concitoyens,

Beaucoup d'eau a coulé depuis notre dernière parution de la gazette.

En espérant que cela s'arrange, pour nous permettre de profiter des rayons du soleil printanier.

Cette année, nous ne devrions pas être embêté par des restrictions d'usages de l'eau... quoique...

Le fleurissement de la commune pourra donc reprendre avec l'aide des conseillers municipaux.

Cette édition comporte la partie budgétaire, notamment les résultats de l'année écoulée, mais aussi la perspective pour 2024.

Comme vous pourrez le voir, la gestion de votre commune reste maîtrisée, tout en maintenant une dynamique de travaux (pour cette année, la réfection des rues).

Nous avons pu bénéficier d'une bonne vente de bois (chênes) et nos dépenses de fonctionnement sont en baisses, malgré la conjoncture. Ceci est dû, entre autre, au dévouement de certains élus, que je remercie d'ailleurs.

Le choix, que j'ai proposé à mon conseil, de maintenir le taux de taxe à l'identique est encore d'actualité. Celui-ci l'a approuvé dernièrement. Nous sommes conscients que d'autres hausses amputeront déjà votre budget (électricité, gaz, eau, redevance incitative...), mais celles-ci ne sont pas de notre ressort.

Nous travaillons déjà sur le projet 2025. Oui, en effet, car notre préfabriqué a subi une légère infiltration d'eau et c'est probablement le début d'une longue série. De ce fait, nous étudions la faisabilité d'un projet le remplaçant.

Plusieurs animations se sont déroulées, depuis la dernière parution, notamment le goûter des aînés, qui je l'espère, ont passé un agréable moment en notre compagnie, mais aussi les vœux du maire, dont je me ravis de voir, de plus en plus, d'habitants.

Certaines associations ont œuvré pour l'animation de notre commune, je les en remercie. J'ai pu voir que l'un d'entre elle a une petite « baisse de moral ». La municipalité reste à leur service, comme nous l'avons toujours été.

Bref, je vous laisse prendre connaissance de ce petit journal et vous donne rendez-vous, nombreux, à notre journée de nettoyage du village le 06 Avril prochain matin, ainsi que la cérémonie du 08 Mai, afin que le devoir de mémoire continue.

Le Maire,  
Etienne BRIOT

# FINANCES COMMUNALES

## Compte Financier Unique 2023

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	18 249.69			166 121.26	18 249.69	166 121.26
Opérations exercice	56 143.14	40 718.61	129 870.81	236 941.61	186 013.95	277 660.22
Total	74 392.83	40 718.61	129 870.81	403 062.87	204 263.64	443 781.48
Résultat de clôture	33 674.22			273 192.06		239 517.84
Restes à réaliser						
Total cumulé	33 674.22			273 192.06		239 517.84
Résultat définitif	33 674.22			273 192.06		239 517.84

### Bilan 2023 :

Comme pour l'exercice précédent, les élus contrôlent les dépenses de fonctionnement ce qui permet de dégager de l'excédent pour faire des investissements.

La budget a dégagé un excédent de 107 070,80 € pour l'année 2023. Elle a cumulé un excédent de 273 192,06 € au 31 décembre 2023 pour le fonctionnement.

Le déficit d'investissement de 33 674,22 € est largement couvert par l'excédent de fonctionnement.

Grâce à ces résultats, M. le Maire a proposé à son Conseil Municipal le maintien des taux des taxes. Il a approuvé à l'unanimité cette proposition. Nous vous rappelons que les bases sont revues chaque année par l'Etat et que le Conseil Municipal ne peut pas s'y opposer.

La commune a fait appel aux services de la communauté de communes pour l'entretien des espaces verts avec l'aide des élus et des administrés pour un montant de 5 226 €.

### 2024 : Quelques chiffres

le Pôle scolaire coûtera 33 147 €

Le Service Départemental Incendie et Secours (SDIS) 6 815 €

Le remboursement des emprunts 14 152 €

# BUDGET PRIMITIF 2024

Dépenses investissement	164 200,22 €
Recettes investissement	164 200,22 €
Dépenses fonctionnement	252 777,22 €
Recettes fonctionnement	413 657,84 €
Dépenses Total du BP 2024	416 977,44 €
Recettes Total du BP 2024	577 858,06 €

Cette année l'investissement représente une part importante du budget de la commune.

En effet, la commune poursuit sa rénovation et sa mise en sécurité couplées à des économies d'énergie en remplaçant deux portes de la mairie et en installant un volet pour isoler du froid l'hiver.

Mais le poste le plus onéreux cette année est la réfection de plusieurs rues de la commune. Il a fallu faire un choix dans les priorités à donner.

Les projets de rénovation sont subventionnés entre 70 et 80 % alors que les rues ou routes ne le sont qu'à 30 % et les montants sont plafonnés. Le reste à charge pour la commune est très important.

Le coût de réfection des rues est de 102 000 € TTC, (les subventions sont calculées sur le HT), le reste à charge est de 72 000 € TTC.

Les passages piétons de la RD 24 seront repeints au printemps par un prestataire.

## Zone d'accélération des énergies renouvelables

### *Qu'est-ce qu'une zone d'accélération ?*

Les zones d'accélération sont les témoins de la volonté politique locale de développer la production d'énergies renouvelables.

Pour les collectivités : favoriser / faciliter l'implantation des projets sur les emplacements considérés les plus opportuns dans leur projet de territoire, aussi bien sur le **foncier public que privé**.

Pour les porteurs de projet : signal clair sur la volonté politique locale de développer les énergies renouvelables.

Elles concernent **toutes les énergies renouvelables** et ne constituent pas un secteur exclusif de développement.

**Cela ne soustrait pas les projets aux procédures d'autorisations existantes.**

### **Zone éolienne et biomasse**

Le Maire et son conseil ne souhaite pas faire de zones pour favoriser l'éolien et la biomasse. En effet, des contraintes aéronautiques (couloir de l'aéroport de TAVAUX) ne permettent pas d'implanter des éoliennes.

Pour la biomasse, cela ne paraît pas pertinent pour notre secteur.

Une réunion publique s'est déroulée le vendredi 26 janvier 2024 à 19 h à la salle des fêtes de Laperrière-sur-Saône pour présenter les cartes des ZAER. Elles sont consultables au secrétariat.

# Animations passées 11 novembre



Source : Joël BLANQUART



## Goûter des aînés

Les élus ont invités les aînés à participer au goûter qui s'est déroulé le samedi 9 décembre à 15 h 00 dans le préfabriqué derrière la mairie dans une ambiance festive.

Le **19 mars 2024**, à l'occasion du 62<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie, une commémoration a eu lieu devant la tombe de Monsieur Michel Florian (1935-1957) où une gerbe a été déposée par l'association des anciens combattants (FNACA).



# CARNAVAL 2024

Samedi 9 mars 2024, notre village a accueilli le carnaval des écoles organisé par l'association 1,2,3... 4 école.



**Merci aux bénévoles qui entretiennent et embellissent régulièrement le village.**

## ARRETE PREFECTORAL DU 16 JUIN 1999 RELATIF A LA LUTTE CONTRE LES NUISANCES SONORES

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures 30 à 19 heures 30,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particuliers de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.



**BRUITS  
de voisinage**

**Tous responsables  
Tous concernés**

## Rentrée scolaire 2024-2025

Les inscriptions des enfants :

- nouvellement arrivés sur la commune de Saint-Symphorien-sur-Saône
- nés en 2021 : Petite Section

Auront lieu les vendredis 5 et 12 avril de 9h à 11h30 et 13h30 à 17h à l'école maternelle de Saint Seine en Bâche.

Vous aurez besoin d'un certificat de la mairie, de votre livret de famille ainsi que du carnet de santé de l'enfant.



## Comité des FÊTES

Le comité des fêtes recherche ses membres pour son bureau. En effet, les membres composant le bureau 2023 ne souhaitent pas candidater pour 2024. Vous êtes habitants de la commune, vous avez des idées, un peu de temps à donner, lancez-vous dans l'aventure ! Vous pouvez vous faire connaître auprès de Mme Barthélémy, M. Grandmaire ou Gueneau ou prendre contact avec la mairie.

Un après-midi récréatif organisé au domaine Ravy avec une chasse aux œufs pour les enfants.

### Affouages 2023

Parcelle 26, les chênes ont été débardés. Le tirage des lots de têtes de chêne a été fait, il y a 7 lots. Les affouagistes ont jusqu'au 15 mai 2024 pour couper.

### Affouages 2024

Le bois tombé au sol des différentes parcelles et la parcelle 19 seront à l'inscription en septembre prochain.

**Vente de bois** : 7 stères de bois coupés en 1 m, prêts à être fendus sont à vendre à 30 € le stère.

Merci de vous adresser au secrétariat de mairie avant le 15 avril si vous souhaitez profiter de ce bois.

### Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) fait, il reçoit une *attestation de recensement*. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Si vous êtes nés Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16<sup>e</sup> anniversaire et jusqu'à la fin du 3<sup>e</sup> mois qui suit. Exemple : si votre 16<sup>e</sup> anniversaire est le 12 janvier 2024, vous devez faire votre recensement citoyen entre le 12 janvier 2024 et le 30 avril 2024.

#### À savoir

Si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Les jeunes nés en 2008 doivent être recensés en 2024.





## Liste électorale et élections 2024

Pour les nouveaux habitants et ceux qui ne seraient pas encore inscrits sur les listes électorales, pensez à vous inscrire à la mairie ou par internet.

Le 9 juin 2024 se dérouleront les élections européennes.



## Cimetière

La société Fèvre-Vieillard a enherbé le cimetière en novembre suite à l'interdiction de l'usage des pesticides. Le Département de la Côte d'Or et l'Etat nous ont aidé financièrement dans cet aménagement des allées du cimetière.

## Travaux réalisés

- Remplacement des potelets cassés du chemin piéton
- Fleurissement de la butte du cimetière



- Réfection du chemin : Les trous du chemin qui va de l'ancienne décharge à Samerey ont été rebouchés.



## Projet 2024

Le conseil municipal a décidé d'installer un volet roulant électrique solaire et de changer deux portes côtés toilettes de la mairie.

Le conseil départemental de Côte d'Or ainsi que l'Etat ont été sollicité pour une subvention de 1 000 € chacun, coût total de l'opération 2 500 € ht.

Le conseil départemental a également été sollicité pour la réfection des Rues : du Canal, du Naisoir, au Loup et la Ruelle de Cure, pour un total de l'opération s'élevant à 102 000 € TTC. Les travaux seront réalisés très certainement au printemps 2024.

Le conseil municipal remercie ces deux partenaires pour l'aide apportée dans les différents projets.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DETR**

## Agenda :

**Nettoyons le village** : le samedi 6 avril à 9 h.

**Cérémonie du 8 Mai** : la commémoration aura lieu à 11h30 au monument aux Morts suivie du verre de l'amitié.

# Démarchage, arnaques et malfaçons dans le secteur de la rénovation : comment ne pas se faire avoir ?

Votre téléphone ne cesse de sonner pour vous proposer des travaux pour 1 € ou l'installation de panneaux photovoltaïques ? La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) appelle à une grande vigilance lors de démarchage ou dans les foires et salons tant les arnaques sévissent dans le secteur de la rénovation.

## Les offres à 1 €

Financées via le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE ou « primes énergie »), l'isolation à 1 € a été proposée pendant plusieurs années, permettant d'aider de nombreux habitants à baisser leurs factures et améliorer leur confort.

Les entreprises pouvaient mobiliser elles-mêmes ces primes qui étaient bonifiées pour les ménages modestes, permettant ainsi de couvrir le coût des travaux d'isolation.

Les offres à 1 € sont ainsi devenues incontournables tant le matraquage était permanent : **démarchage téléphonique abusif**, publicités sur les réseaux sociaux...

Mis à part ce démarchage incessant, certaines entreprises peu scrupuleuses ont profité de ce dispositif pour gagner davantage d'argent en bâclant les travaux d'isolation. De nombreux retours d'expériences témoignent ainsi de **fraudes et de malfaçons** : surfaces non isolées, isolants mal répartis ou recouvrant des conduits de cheminée ou des appareils électriques créant ainsi des risques d'incendie. Il est même arrivé que les travaux d'isolation à 1 € génèrent des primes sans même avoir été effectués !

Ce dispositif à 1 € n'est aujourd'hui plus en place car les primes énergie ont fortement diminué. Pourtant, certaines entreprises continuent de les proposer, il est alors fort probable que ces propositions cachent une, voire plusieurs fraudes.

Pour ce qui est des offres de chauffage à 1 € (notamment pompe à chaleur), il s'agit en réalité d'un montage financier mobilisant d'autres aides destinées aux ménages (MaPrimeRénov', CEE coup de pouce). Comme il existe des plafonds de subvention, un reste à charge à 1 € est donc impossible sans fraudes. Sans oublier que les pompes à chaleur installées sont très souvent de mauvaise qualité et sous-dimensionnées pour les logements.

## Gare au démarchage, foires et salons !

Outre les arnaques liées aux dispositifs à 1 €, le secteur de la rénovation énergétique, qui est en constante évolution, génère un volume conséquent de plaintes venant de consommateurs trompés ou induits en erreur par des professionnels peu scrupuleux. Il faut notamment être particulièrement vigilant dans le cas de démarchage ou sur des foires et salons où les offres proposées se trouvent être dans de nombreux cas des arnaques : devis incompréhensibles, crédits camouflés, mensonges sur les qualifications RGE, réalisation de prestations parfois non conformes etc.

Pour rappel, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement **interdit depuis la loi du 24/07/2020**. Malgré tout, nos téléphones continuent de sonner, voire même de plus en plus.

Sur les salons et foires, certains professionnels peuvent être très insistants pour faire signer des bons de commandes présentant des **offres mensongères** souvent chères (mais avec des réductions exclusives en signant sur le salon !), non adaptées, avec des crédits aux taux exorbitants (alors qu'il est possible de mobiliser un ecoprêt à taux zéro !). Dans certains cas, ces entreprises ne sont même pas certifiées RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), ce qui ne permet pas de mobiliser les aides annoncées !

C'est pourquoi il est primordial d'être vigilant sur ces offres et d'être bien conseillé avant d'accepter ce type de proposition.



Credit photo : Wilfried MAISY - FLICKR

Suite à une série de contrôles des dossiers MaPrimeRénov', il a été observé qu'un dossier sur 3 était frauduleux !

L'Etat recense en effet de nombreux cas où des entreprises ont usurpé l'identité de personnes pour faire des demandes fictives grâce aux informations fiscales recueillies (souvent lors de démarchage), mais aussi des travaux réalisés ne correspondant pas aux travaux déclarés (équipements installés moins performants que ceux facturés, surfaces isolées moins importantes...).

## Astuces pour éviter les arnaques

- **Méfiez-vous du démarchage !** Et tout particulièrement des entreprises prétendant être mandatées par un organisme public car les services publics ne démarchent jamais. Il n'existe donc pas d'Agence Régionale de l'Isolation par exemple !
- **Ne donnez jamais vos informations personnelles (bancaire et fiscale)** lors d'un démarchage ou sur un site internet. Et n'oubliez pas que lors d'un démarchage à domicile, vous avez 14 jours de droit de rétractation !
- **Ne signez jamais de devis ou bon de commande sur des salons ou foires !** Une entreprise qui insiste pour vous faire signer sur le salon est très souvent synonyme d'arnaque. De plus, vous n'avez pas de droit de rétractation sur un salon !
- **Privilégier les entreprises locales certifiées RGE**, qualification nécessaire pour bénéficier des aides financières. Il est recommandé de demander plusieurs devis pour comparer les prix, mais aussi les solutions proposées.
- **Contactez un conseiller France Rénov' pour vous aider à y voir plus clair** dans les propositions qui vous sont faites, qu'elles soient à 1€ ou non ! C'est un service neutre, gratuit et indépendant qui pourra vous aider à sélectionner les entreprises et analyser vos devis.

## Le Pôle Rénovation Conseil vous accompagne !

Le Pôle Rénovation Conseil est l'**Espace Conseil France Rénov' du Pays Beaunois**, service public de la rénovation énergétique. Il vous aide à :

- Définir votre projet en identifiant les travaux les plus pertinents à réaliser dans votre logement
- Faire vos choix entre les différentes solutions techniques
- Identifier toutes les aides aux travaux que vous pouvez mobiliser et vous accompagner dans vos démarches
- Sécuriser votre projet en vérifiant la conformité des devis et des travaux envisagés

Vous pouvez échanger avec un conseiller par téléphone ou en rendez-vous à Beaune, Nolay, Chagny, Échenon, Pouilly-en-Auxois et Gevrey-Chambertin.

Plus d'info au **03 80 24 55 60** ou [polerenovation@paysbeaunois.org](mailto:polerenovation@paysbeaunois.org)



## Des aides en fortes augmentations en 2024 !

Pour répondre à l'explosion du coût des travaux, l'Etat a décidé de fortement augmenter ses aides financières aux projets de rénovation énergétique performants en 2024, qui pourront aller de **30 à 90 % de subventions** en fonction des revenus !

De plus, pour diminuer le nombre de fraudes des entreprises et aider les habitants à monter leur projet, ce nouveau dispositif d'aide rendra obligatoire le suivi des ménages par un **Accompagnateur Rénov'**, dont la prestation sera également subventionnée par l'Etat. Pour plus d'informations, **contactez le Pôle rénovation Conseil !**

# PERMANENCES 2024 DES PARTENAIRES DE LA FRANCE SERVICES DE SAINT JEAN DE LOSNE



1er et 3ème jeudi du mois de 9h à 12h sauf vacances scolaires <b>sur RDV</b>	Le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 15h30 avec ou sans RDV	4ème mercredi du mois de 14h à 16h	Le mardi 8h30-12h30 et le mercredi 8h30-12h30	Un vendredi matin sur deux sur RDV	Le 2ème jeudi après-midi du mois de 14h à 17h sur RDV
18 janvier	30 avril	28 février		19 janvier	11 janvier
1 <sup>er</sup> février	14 mai	27 mars		2 février	8 février
15 février	4 juin	24 avril		16 février	14 mars
7 mars	10 septembre	22 mai		1 <sup>er</sup> mars	11 avril
21 mars	8 octobre	26 juin		15 mars	13 juin
4 avril	5 novembre			29 mars	11 juillet
2 mai	3 décembre				

France services de Saint Jean de Losne, 2 rue de la Liberté, 03 80 61 41 15,  
saint-jean-de-losne@france-services.gouv.fr

## Ouverture de la Mairie au public :

Les Lundis et Jeudis de 16h00 à 18h00      Tel : 03 80 29 01 69

Mail : [mairie.stsymphorien-saone@wanadoo.fr](mailto:mairie.stsymphorien-saone@wanadoo.fr)

Ou sur rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint

## Horaires d'ouverture des déchèteries

### Été (01/04/ au 31/10)

DÉCHÈTERIE	LUNDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Seurre	14h-18h	14h-18h	14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h
Auvillars-sur-Saône		14h-18h			9h-12h 14h-18h
Lapemière-sur-Saône		14h-18h			9h-12h 14h-18h
Brazey-en-Plaine	9h-12h	9h-12h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h	9h-12h 14h-18h

# ST SYMPHORIEN SUR SAONE

## Calendrier 2024 des jours de collecte

Bac jaune • Bac gris  
*(Pensez à sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte, polignes côté route)*



Rives de Saône  
Association de Collecteurs

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 L	FERIE	1 J	1 V	1 L	1 M	1 S	1 L	1 J	1 D	1 M	1 V	1 D
2 M	S1	2 V	2 S	2 M	S14	2 D	2 M	2 V	2 L	S36	2 M	2 S
3 M	BAC GRIS SAMEDI 30/12/23	3 S	3 D	3 M	3 V	S23	3 M	3 S	3 M	3 J	3 D	3 M
4 J		4 D	4 L	4 J	4 S	4 M	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M
5 V		5 L	5 M	5 V	5 D	5 M	5 V	5 L	5 J	5 S	5 M	5 J
6 S		6 M	6 M	6 S	6 L	6 J	6 S	6 M	6 V	6 D	6 M	6 V
7 D		7 M	7 J	7 D	7 M	7 V	7 D	7 M	7 S	7 L	7 J	7 S
8 L	S2	8 J	8 V	8 L	8 M	8 S	8 L	8 J	8 D	8 M	8 V	8 D
9 M		9 V	9 S	9 M	9 J	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S	9 L
10 M		10 S	10 D	10 M	10 V	S24	10 M	10 S	10 M	10 J	10 D	10 M
11 J		11 D	11 L	11 J	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M
12 V		12 L	12 M	12 V	12 D	12 M	12 V	12 L	12 J	12 S	12 M	12 J
13 S		13 M	13 M	13 S	13 L	S20	13 S	13 M	13 V	13 D	13 M	13 V
14 D		14 M	14 J	14 D	14 M	14 V	14 D	14 M	14 S	14 L	14 J	14 S
15 L	S3	15 J	15 V	15 L	15 M	15 S	15 L	15 J	15 D	15 M	15 V	15 D
16 M		16 V	16 S	16 M	16 J	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S	16 L
17 M		17 S	17 D	17 M	17 V	S25	17 M	17 S	17 M	17 J	17 D	17 M
18 J		18 D	18 L	18 J	18 S	Bac gris	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M
19 V		19 L	19 M	19 V	19 D	19 M	19 V	19 L	19 J	19 S	19 M	19 J
20 S		20 M	20 M	20 S	20 L	FERIE	20 S	20 M	20 V	20 D	20 M	20 V
21 D		21 M	21 J	21 D	21 M	S21	21 D	21 M	21 S	21 L	21 J	21 S
22 L	S4	22 J	22 V	22 L	22 M	22 S	22 L	22 J	22 D	22 M	22 V	22 D
23 M		23 V	23 S	23 M	23 J	23 D	23 M	23 V	23 L	23 M	23 S	23 L
24 M		24 S	24 D	24 M	24 V	S26	24 M	24 S	24 M	24 J	24 D	24 M
25 J		25 D	25 L	25 J	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 V	25 M
26 V		26 L	26 M	26 V	26 D	26 M	26 V	26 L	26 J	26 S	26 M	26 J
27 S		27 M	27 M	27 S	27 L	S22	27 S	27 M	27 V	27 D	27 M	27 V
28 D		28 M	28 J	28 D	28 M	28 V	28 D	28 M	28 S	28 L	28 J	28 S
29 L	S5	29 J	29 V	29 L	29 M	29 S	29 L	29 J	29 D	29 M	29 V	29 D
30 M			30 S	30 M	30 J	30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S	30 L
31 M			31 D		31 V		31 M	31 S	S40	31 J		31 M

N° Vert 0.805 800 346